



Projet de service

Studios Saint Denis



MECS TRANSITION Bureaux administratifs : 109 Av de Lespinet 31400 Toulouse
Secrétariat : 05 61 14 76 90. WWW.MECS-TRANSITION.FR

Siège Associatif : Lieu-Dit « Le Pitarlet » - 09160 PRAT BONREPAUX
☎ 05.61.96.19.65 - ☎ 05.61.96.27.27 - ✉ adeseurope@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I – Introduction	4
II – Un intermédiaire dans la logique de parcours interne	4
A – Un dispositif pour qui ?.....	4
B - Un intermédiaire qui s’inscrit dans le dispositif de la MECS.....	5
1 – <i>objectifs principaux d’accompagnement</i>	5
2 - <i>Objectifs principaux d’accompagnement du service des studios Saint Denis</i>	6
III - Organisation du service.....	7
A - Le site.....	7
B - L’équipe pluridisciplinaire	7
C - Les réunions	8
D - Les outils de communication	8
IV - Modalités d’accompagnement et d’intervention.....	8
A - De la première rencontre à l’accueil en 3 semaines.....	8
1 - <i>La première rencontre</i>	8
2 - <i>Le rendez-vous de pré-admission</i>	9
3 - <i>L’accueil et l’installation</i>	9
B - Le projet personnalisé	10
C - La dimension collective	11
1 - <i>La réunion des colocataires</i>	11
2 - <i>Les repas collectifs</i>	12
3 - <i>Les médiations éducatives</i>	12
4 - <i>Le jeune et sa famille</i>	12
V - La relation éducative.....	12
A - La référence éducative	12
1 - <i>Accompagnement social : une démarche clinique</i>	13
2 - <i>Permettre l’émergence de l’autonomie</i>	13
3 - <i>Les scènes éducatives pour redevenir « acteur de sa vie »</i>	15
B - La définition de la référence éducative	15
1 - <i>Nous choisissons de la définir ainsi :</i>	16
C - Le rôle de la référence évolue avec celui de coordination	16
VI - Règles de vie.....	17
Préambule.....	17
A - L’accueil	17
B - La Santé.....	17
1 - <i>Les médicaments</i>	17
C - Le suivi de scolarité, formation ou emploi.....	18
D - Le studio, lieu de vie.....	18
E - Les horaires	19
F - Les espaces collectifs.....	19
G - La buanderie.....	19
H - Les repas	20
I - La télévision	20
J - Les sorties.....	20

K - Le téléphone.....	21
L - Internet.....	21
M - Les visites.....	21
N - AIM et gestion de l'argent.....	21
O - Le tabac.....	22
P - Alarme incendie.....	22
Q - Les règles générales.....	22
<i>Les sanctions</i>	23
VII - LES OUTILS	23
A - Les pièces communes	24
B - Outils d'action éducative individuelle	24
1 - <i>Le projet personnalisé</i>	24
2 - <i>L'Allocation Individuelle Mensuelle (AIM)</i>	24
3 - <i>Le logement</i>	25
4 - <i>Temps d'entretien individuel</i>	25
C - Le réseau.....	25
D - Débats argumentés	25
E - Internet.....	25
F - Partenariat	26
G - L'accès à la culture	26
H - La médiation animale.....	26
I - L'écologie et l'environnement	26
ANNEXES	27

I – Introduction

Notre projet d'établissement s'est construit autour de l'idée d'un travail conséquent en utilisant le levier de « l'autonomisation » des jeunes. Cela passe par la mise en responsabilité rapide du jeune, par la confiance qui lui est donnée. Cette mise en responsabilité s'exerce par la tenue de son lieu de vie, par le plaisir de s'y retrouver, de l'aménager et d'en faire un lieu de protection individuel. Cela passe par la remise des clés, qui acte une reconnaissance des capacités de gestion d'un lieu, gestion de la solitude, gestion de plusieurs projets simultanés (scolaire, professionnel, social, etc). Destiné aux jeunes de 15 à 18 ans prêts à franchir le pas de l'autonomisation après un passage, la plupart du temps, sur l'hébergement collectif, le service des studios intégrés se situe dans une maison de ville, rue Saint Denis, à quelques encablures du métro Saint Michel – Marcel Langer. Il s'inscrit ainsi dans la démarche d'ancrage sur le territoire du 31400 voulu par la MECS Transition, et s'intègre dans le dispositif de parcours interne permettant aux jeunes de l'établissement d'évoluer progressivement vers l'autonomie, au moyen de passages successifs d'un service à l'autre. Constitué de 7 studios et d'une chambre de repli/évaluation/urgence/séquentiel, ce service vient répondre à une forte demande sur le territoire départemental pour ce type d'hébergement semi-autonome, étape essentielle entre le collectif et les appartements extérieurs.



II – Un intermédiaire dans la logique de parcours interne

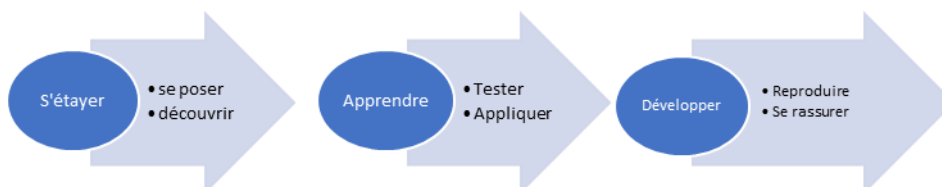
A – Un dispositif pour qui ?

Le service d'hébergement intermédiaire accueille des jeunes placés au titre de l'article 375 du code civil ainsi que des placements administratifs.

Le service d'hébergement intermédiaire peut accueillir des jeunes garçons et filles de 15 ans à 18 ans :

- issus d'un hébergement collectif (Internat ou autre établissement),
- mineurs pour qui il existe une indication d'éloignement d'un collectif,

- trop « grand » pour vivre la proximité, l'aspect vie familiale du collectif mais trop « petit » pour être hébergé sur un hébergement individuel.
- mineurs en formation scolaire ou professionnelle nécessitant un accompagnement éducatif amenant vers l'autonomie complète.



B - Un intermédiaire qui s'inscrit dans le dispositif de la MECS

1 - objectifs principaux d'accompagnement

Extrait du projet d'établissement

« Le dispositif institutionnel de la MECS Transition s'inscrit à travers l'articulation de différentes expertises repérées à partir d'une offre diversifiée et cohérente. Il se traduit par une diversification des modalités d'hébergement et d'intervention pour favoriser le parcours interne et éviter la multiplication, le déplacement d'un établissement à un autre ».

Les objectifs généraux doivent ainsi :

- Définir ce qui est visé dans nos interventions auprès des jeunes et des familles par unité
- Permettre de mieux déterminer lors de l'admission le type de prise en charge le plus adapté
- Favoriser les parcours internes au sein de Transition pour éviter les ruptures de parcours
- Offrir des possibilités d'expérimentations sociales, émotionnelles et apprendre à les maîtriser
- Permettre d'anticiper et de préparer, au cours du parcours du jeune, les changements dans les modalités de placement pour consolider la sortie.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT PLACEMENT INSTITUTIONNEL

INTERNAT	STUDIOS INTEGRES	STUDIOS SEMI- AUTONOMES	SERVICE EXTERIEUR
<p>Savoir prendre de soin de soi par les rythmes et les équilibres du quotidien (lever, coucher, repas) Soutenir l'obligation scolaire</p> <p>S'assurer des réponses adaptées aux besoins primaires (santé, alimentation hygiène)</p> <p>Prévenir les conduites à risques</p> <p>Apaiser, contenir la souffrance psychique et sociale.</p> <p>Apprendre à gérer son argent de poche</p> <p>Etayer les compétences psychosociales (apprendre à coopérer, capacité à différer...) Favoriser l'émergence d'une demande Prendre plaisir à s'inscrire dans un quotidien sécurisé et s'autoriser à une projection de soi positive.</p>	<p>Apprendre à se gérer, à s'auto-limiter</p> <p>Expérimenter progressivement à réaliser les démarches administratives</p> <p>Apprendre à gérer un budget de manière à assurer ses propres besoins</p> <p>Intégrer le rapport à la loi et le système de justice</p> <p>Renforcer l'expression des demandes</p>	<p>Confirmer sa capacité à gérer le quotidien</p> <p>Soutenir le maintien dans le projet personnel et le consolider (scolaire ou professionnel)</p> <p>Travailler sa position face à son environnement pour en tirer le meilleur</p> <p>Se responsabiliser au travers de missions culturelles, écologiques, d'aides aux autres.</p> <p>Renforcer les connaissances du système administratif (impôts, sécurité sociale, mutuelle...)</p> <p>Apprendre à s'adapter aux situations nouvelles pour en tirer des automatismes</p>	<p>Apprendre à alerter et s'auto-protéger Apprendre à gérer la solitude</p> <p>S'adapter aux contraintes et repérer les ressources de voisinage, du quartier et connaître les dispositifs de droits communs</p> <p>Entretien son habitat, le respecter et le faire respecter</p> <p>Maintenir les projets et les consolider</p> <p>Réaliser les démarches administratives avec une aide ponctuelle</p> <p>Soutenir l'expression des demandes</p> <p>Accompagner l'exercice de la majorité pour la sortie du dispositif</p>

2 - Objectifs principaux d'accompagnement du service des studios Saint Denis

Le placement sur le service des studios ne doit être qu'un passage ; un passage qui doit aider le jeune à accéder à :

- Un hébergement dans le milieu ordinaire (appartement, retour famille....) dans l'idéal,
- Un hébergement individuel (type MECS, FJT...)
- une orientation vers un service plus adapté (SAVS, hébergement autonome de foyer...).

Les axes de travail principaux seront donc :

- L'autonomisation,
- Le responsabilisation,
- La socialisation
- L'évaluation/orientation.

Ces notions de bases, qui restent trop vagues, sont bien sûr à décliner.

a. Autonomisation

- Favoriser la créativité, l'esprit d'initiative, le désir de s'exprimer, le désir d'apprendre et de comprendre,
- Favoriser un certain savoir-faire et les demandes personnelles,

- Travail sur le quotidien, la gestion de l'appartement, des courses, la confection des repas...
- Leur donner confiance en leur possibilité et un certain esprit d'initiative.
- Développer au maximum leurs potentiels intellectuels, affectifs et corporels et les amener vers la plus grande autonomie quotidienne et sociale possible.

b. Responsabilisation

- Travail sur la confiance,
- Travail sur le quotidien en guidant sans être trop présent, en se détachant le plus possible sur des temps de lever, repas, ménage, coucher... que le jeune se prenne en charge sur ces temps-là,
- Favoriser l'initiative personnelle,
- Développer un esprit critique,
- Amener le jeune à faire des choix mais surtout à les assumer,
- Inculquer un certain savoir-faire et le sens des responsabilités.

c. Socialisation

- Travail sur/avec la famille,
- Travail sur l'extérieur : clubs sportifs ou autres, associations, les sorties (restaurant, cinéma, courses...),
- Travail sur la scolarité/ le professionnel,

L'objectif majeur est avant tout de susciter des désirs, des envies chez ces jeunes en respectant leurs différences tout en gardant des références communes.

III - Organisation du service

A - Le site

Il s'agit d'une maison de ville, divisée en studios individuels, située au 16 rue Saint Denis, 31400 Toulouse. Ce quartier est proche du centre-ville et bénéficie de toutes les commodités des transports en communs. La maison bénéficie d'une cour intérieure et de multiples espaces permettant l'accueil mais aussi la mise en œuvre de projets et d'activités.

B - L'équipe pluridisciplinaire

Elle se compose de :

- 1 Chef de service éducatif

- 4 travailleurs sociaux à temps plein
- 2 surveillants de nuit à temps plein + 0,40 de remplaçant
- 1 psychologue à 0,20 ETP

C - Les réunions

Une fois par semaine, l'équipe se retrouvera afin d'élaborer l'accompagnement des jeunes. Cette réunion de service, animée par le chef de service, en présence du psychologue, s'articule autour d'un temps de suivi jeune, d'un temps d'élaboration de projet, et d'un temps lié au fonctionnement. Au cours de ces temps auront lieu les réunions de synthèse en présence des partenaires, afin de co-construire les projets.

Sera ajouté si nécessaire un temps GAP, en fonction des situations et des besoins de l'équipe.

Enfin, des temps de travail occasionnels peuvent être mis en place dans le but de traiter une dimension bien particulière nécessitant la réflexion collective de l'équipe.

D - Les outils de communication

La communication se fait au travers de plusieurs outils utilisés quotidiennement par l'équipe : le Dossier Unique de l'Usager, pour les informations qui nécessitent d'être compilés dans un espace sécurisé. Il remplace l'ancien cahier de liaison ; l'agenda de l'équipe pour les rendez-vous ; le cahier des tâches « à faire », pour l'organisation logistique quotidienne et pouvoir suivre l'avancée des démarches ; les mails, pour échanger avec les partenaires extérieurs notamment.

IV - Modalités d'accompagnement et d'intervention

A - De la première rencontre à l'accueil en 3 semaines


L'admission constitue l'acte fondateur du contrat qui va lier les protagonistes du projet. Elle prend son origine lors de la demande d'admission par les partenaires en apportant des précisions sur l'anamnèse du jeune et sur la présentation orale réalisée par téléphone ou physique par la direction afin de s'assurer de la correspondance entre la demande et le projet de service.

La procédure d'admission, dans le cas d'une demande d'admission externe, commence par l'envoi d'une note de synthèse par les services de l'ASE à la direction de Transition.

1 - La première rencontre

Le jeune rencontre la Direction de Transition au sein des locaux administratifs, en présence de ses représentants légaux (le cas échéant) et de son référent ASE et/ou d'un professionnel de son lieu d'accueil actuel.

Il s'agit ici de rassembler des informations essentielles :

 Sur le type de placement et l'origine

- ☀ Sur l'histoire du jeune et de sa famille (points forts, points faibles, centres d'intérêts)
- ☀ Sur la connaissance plus fine du profil du jeune
- ☀ Sur les potentialités et les difficultés de la situation
- ☀ Sur la santé du jeune
- ☀ Sur l'état administratif de la situation

Lors de cet entretien, la direction présente l'établissement, le service extérieur, le règlement de fonctionnement de Transition, et remet au jeune le livret d'accueil du service.

À la suite de cet entretien, la direction fait un retour à l'équipe.

2 - Le rendez-vous de pré-admission

Le jeune téléphone, dans la mesure du possible, à ses futurs référents et co-référents, et prend rendez-vous pour un entretien dans les locaux du service.

Lors de cet entretien seront abordés de manière plus précises les règles de vie et les attendus des studios Saint Denis. Le jeune sera invité à parler de son parcours et de son projet.

A la suite de cet entretien, l'équipe débat en réunion collective de la pertinence de l'échange. Le jeune prend contact avec la cheffe de service des studios Saint Denis pour lui faire part de sa décision d'intégrer ou non le service. La cheffe de service informe également le jeune de la décision de Transition.

3 - L'accueil et l'installation

Dans la mesure du possible, l'accueil d'un nouvel arrivant se fait en début de semaine, quand l'équipe est plus nombreuse et pour laisser le temps de faire les premières démarches avant le week-end, durant lequel la présence éducative est plus restreinte. L'accueil sera fait idéalement en présence du référent et du co-référent du jeune.

Lors de cet accueil sera fait l'état des lieux entrant de l'appartement, le bulletin d'entrée et un accompagnement systématique aux courses afin de favoriser la relation, de faciliter les premiers pas du jeune, et d'avoir un premier aperçu des capacités d'autonomie de ce dernier sur ce point.

Nous veillons à ce que le studio soit préparé en amont (propre, équipé des meubles de première nécessité et du trousseau).

La posture éducative doit être centrée sur la bienveillance, l'accueil du jeune, il faut recevoir le jeune dans ses attentes, ses espoirs, ses inquiétudes et déjà le percevoir dans ce qui le rend unique. Le temps de cette rencontre doit lui être consacré totalement, ce temps doit donc être organisé en amont.

Au cours de cette première journée d'installation, le jeune sera reçu par la cheffe de service afin de procéder à la lecture et à la signature du contrat d'accueil.

B - Le projet personnalisé

Conformément à la loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, chaque MECS assure aux usagers un accompagnement individualisé. Le projet individuel est un document personnalisé définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social.

Le projet individuel est rédigé sous forme contractuelle en impliquant l'usager lui-même ainsi que ses parents s'il est mineur. Le projet individuel est pour chaque usager la traduction opérationnelle du projet d'établissement : il identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie.

Il précise également les modalités d'évaluation de la situation de la personne. Le projet individuel est une vue dynamique institutionnelle sur l'accompagnement du jeune. Chaque personne accueillie est porteuse d'un projet de vie personnel, avec ses désirs, ses ambitions, ses souhaits, ses illusions, ses compétences sociales, son histoire.

Viser la satisfaction des besoins et des attentes de la personne accueillie procède d'une mobilisation de l'équipe pluri professionnelle autour du sens et de la cohérence des modalités d'accompagnement (analyse des pratiques, démarche d'évaluation, écrits professionnels, réunion de synthèse...).

La singularité de l'accueil en Maison d'enfants réside dans l'existence de deux projets. Un projet (PPE ou APJM) élaboré, proposé ou imposé par le placeur (ASE) en collaboration avec la famille, qui vient marquer l'origine de la nécessité du placement. Un deuxième projet, élaboré au sein des établissements, vient décliner cet accueil avec les réalités de la vie quotidienne, l'inscription sociale et scolaire ou professionnelle du jeune.

Celui-ci se construit à partir d'une démarche qui s'inscrit dans le dispositif institutionnel la MECS à partir de différentes étapes qui permettent d'élaborer et d'ajuster des objectifs au plus près des besoins du jeune.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des étapes de la démarche.

Dispositif projet au sein de la MECS Transition
Etapes de la prise en charge



Procédure d'admission 1. Entretien direction avec remise du livret d'accueil 2. Rencontre Equipe Educative : présentation du fonctionnement 3. Échange en réunion pluridisciplinaire 4. Appel du jeune pour confirmer sa demande d'admission ↓ Entrée du jeune Formalités en fonction du type d'hébergement	Rédaction et signature du DIPC Rencontre parents (avec autorisation du jeune si majeur)/jeune/référent /CSE Invitation du référent ASE 1 ^{ère} auto évaluation du jeune seul ou avec la coordinatrice selon ses capacités Le jeune rencontre la psychologue	Elaboration du Projet Educatif 1. Réunion d'équipe pluridisciplinaire : Ecriture du PE 2. Entretien avec la direction : CSE, coordinateur projet et jeune pour signature du PE	1^{ère} phase du PAP Réunion d'équipe pour annoncer les demandes du jeune et bilan du PE. Le jeune rencontre le psychologue ↓ 2^{ème} phase du PAP Réunion avec les partenaires pour déterminer les axes de travail ↓ 3^{ème} phase du PAP Ecriture du PAP par chaque professionnel de l'équipe, validation par le CSE	Signature du PAP Entretien avec la direction : CSE, coordinatrice projet et jeune pour signature du PAP (Invitation des parents pour signature)	2^{ème} auto évaluation du jeune et du PAP Rencontre avec le psychologue Evaluation du PAP en équipe pluridisciplinaire ↓ Ceci donne lieu à l'écriture du suivi de projet qui reprend chaque axe du PAP et réajuste les nouveaux objectifs	Note de fin de prise en charge faite par le coordinateur ↓ Sortie du dispositif MECS OU Rencontre avec le psychologue Renouvellement élaboration et écriture du PAP2 dans les 6 mois qui donnera lieu à une évaluation ↓ Poursuite de la prise en charge au sein de la MECS
--	---	---	--	--	---	--

C - La dimension collective

1 - La réunion des colocataires

Le service des studios Saint Denis n'est ni un internat, ni un service autonome. Les jeunes mineurs sont logés dans des studios voisins les uns des autres. Sur ce service, l'accompagnement est individuel mais les jeunes se croisent de manière formelle et informelle. La présence à cette réunion est obligatoire.

C'est un temps de parole où se réunissent les jeunes et les professionnels qui les accompagnent : un voir deux éducateurs, la cheffe de service, et le psychologue. Ce moment de réunion a lieu toutes les

deux semaines. En début de réunion, il est systématiquement demandé pour quelle raison certains jeunes sont absents, car l'idée est de se dire explicitement ce qui se passe dans ce lieu, ce qu'il en est

de leurs liens à l'institution, qu'ils soient là ou pas physiquement. Les paroles sont posées sur papier et sont reprises la fois d'après. La lecture des notes de la réunion précédente se fait en début de chaque séance.

2 - Les repas collectifs

Régulièrement, une soirée repas partagé est proposée, à l'ensemble des jeunes, puis organisée. C'est bien à partir du lien social que le travail au sein de cette unité s'inscrit. Ce moment de partage permet aux jeunes, avec les éducateurs, de se rencontrer et d'échanger sur un lieu de vie commun. L'accompagnement éducatif au sein des studios s'appuie donc sur ces temps collectifs ponctuels. Accompagné par les éducateurs pour l'organisation (réalisation des menus, courses, partage des tâches), les jeunes partageront un temps convivial.

3 - Les médiations éducatives

Plusieurs médiations sont proposées au sein de la MECS Transition, de manière transversale et sur chaque unité (atelier sport, cuisine, boxe, résidence d'artiste, running, studio de musique, etc). Il s'agit de soutenir un processus de socialisation permettant au jeune de s'inscrire dans un lien social plus apaisé.

Apprendre à être autonome ne signifie pas faire seul. C'est bien par l'expérimentation que les adolescents et jeunes majeurs vont se construire et se confronter aux réalités d'un quotidien.

Il s'agira également de les accompagner vers des médiations à l'extérieur de l'institution afin de favoriser leur insertion sociale et aller symboliquement vers la normalisation.

4 - Le jeune et sa famille

La famille, lorsque le jeune est mineur, fait partie de la prise en charge selon les droits dont elle dispose. Elle devient une composante avec laquelle nous devons tisser des relations afin d'en faire un levier éducatif et de reprise de responsabilité. Educateurs, psychologue et chef de service travaillent dans ce sens pour tenter de redonner à chacun une place dans le respect de tous et de ses propres besoins.

V - La relation éducative

A - La référence éducative

Définir « **la référence éducative** » interroge directement « **la relation éducative** » comme base essentielle à la relation (selon Carl ROGERS) et le besoin de référence pour des enfants et des adolescents contraints à une mesure de placement en Maison d'enfants à caractère social.

L'éducateur passe de la **phase de l'apprivoisement** (connaître et se faire connaître) à la **relation de confiance** (temps de partage, le vivre ensemble) à la **relation éducative** constituant le socle de la **relation d'aide**.

1 - Accompagnement social : une démarche clinique

Selon une définition « *accompagner, c'est se joindre à quelqu'un pour aller où il va, en même temps que lui* ».

L'éducateur vit ensuite des « **situations éducatives** ». **Dans les scènes éducatives les professionnels abordent auprès de l'enfant l'expression de la complexité du lien.**

La relation éducative articule la clinique et l'accompagnement. C'est une forme d'art, au sens où le positionnement ouvre une possibilité de création. La fonction essentielle de l'accompagnateur est de se déplacer dans des rôles différents : « **Passer de la place de supposé savoir à celle de l'ignorant** » et être dans une **posture d'écoute**.

C'est une **observation active** basée sur la construction d'un environnement éducatif permet d'être à « l'écoute » du non verbal, des effets émotionnels et de faire ressortir les forces et les fragilités pour que les enfants se construisent en tant que sujet.

2 - Permettre l'émergence de l'autonomie

La relation éducative est un moteur, un levier pour développer l'autonomie. Les expériences de travail montrent que l'autonomie se développe par l'expérimentation et la prise de conscience du jeune de son besoin d'aide et par sa capacité à :

- Gérer ses dépendances
- Accepter les règles et les lois communes
- Assumer ses difficultés relationnelles, d'insertion sociale

La base du travail éducatif est de construire des réponses adaptées aux possibilités et les limites du jeune parfois dans une prise de risque pour :

- Devenir acteur de sa vie
- Décider par lui-même, dans l'indépendance par rapport à autrui
- Accéder à la citoyenneté.

Une des valeurs fortes soutenues à TRANSITION c'est que chaque professionnel engagé dans une relation éducative puisse apprécier et respecter les possibilités réelles du jeune. Le renoncement, l'échec, la dévalorisation et les ruptures peuvent être aussi des axes de travail dans le soutien du développement de cette personne.

Chaque jeune possède des « talents » qu'il faut aller chercher et valoriser...

Personne Ressource	L'éducateur est référent de la prise en charge éducative : le travail de lien, de relais ou de parole a pour base essentielle « confiance, implication, veille éducative, vigilance et position empathique ». Le jeune doit pouvoir compter sur lui. Le référent a un rôle de suppléance parentale, d'écoute et de guidance.
Nommer le référent	La mise en route : c'est au rôle du chef de service éducatif que de nommer un éducateur référent avant l'admission du jeune car si le facteur affectif est incontournable dans une relation de qualité il ne doit pas être le point de départ du travail engagé.
S'inscrit dans l'interdisciplinarité	La référence éducative ne s'envisage pas sans tiers qui est tout simplement l'équipe éducative : l'équipe réfléchit à la pertinence ou non de l'accompagnement par le référent (recherche de cohérence, de continuité). Les orientations de travail sont validées par la chef de service.
Rôle D'interface	Il assure la coordination de la mise en œuvre de la situation au niveau de l'enfant, de sa famille et des intervenants. Assiste aux synthèses, aux réunions partenariats, aux audiences, prévoit le calendrier.
Accueil du jeune par son référent	Le référent doit être présent le jour de la pré-admission et de l'accueil du jeune , visite de lieux et de sa chambre, goûter d'accueil. Il explique au jeune le fonctionnement, les règles de vie et l'aide à s'installer.
Sa mission	Lors des réunions d'équipe , le référent se soucie de la continuité, et des axes de travail , il centralise les informations. Il rédige les rapports de situations , les notes d'informations, se tient au courant des notes d'incidents. Si c'est pertinent, il est présent pour des RDV importants du jeune. C'est un soutien pour l'enfant.
Assurer la continuité	Il reste en lien constant avec l'équipe pluridisciplinaire pour aborder les points réguliers. Son objectif est de permettre que l'accompagnement éducatif puisse se poursuivre en son absence. Il devient soutenant auprès de ses collègues, il informe, il rappelle, précise et facilite la continuité de prise en charge du jeune. Lorsqu'une absence du référent est programmée (ex : congés), le référent s'assure de transmettre à ses collègues les informations nécessaires pour la continuité de l'accompagnement : rdv pris, accompagnements à faire, coordonnées, éléments à travailler...).
Les outils	Le DU est un outil précieux pour le référent éducatif qui rend la mise en œuvre du projet de l'enfant de façon plus accessible pour l'ensemble des professionnels. Dans un souci de conservation le DU sert de « mémoire collective » de la situation personnelle et familiale du jeune. Les éléments d'observations se conservent, se centralisent, se transmettent. L'utilisation du DU met enjeu d'une « démarche éthique ».

Partage de l'information à caractère secrète.	Le référent dans une relation privilégiée se doit d'être au clair auprès de l'utilisateur dans la mission qui lui est confiée. Et plus précisément son intervention éducative est basée sur l'utilité de l'information qu'il recueille auprès des jeunes et qu'il peut être amené à partager. Le principe du partage de l'information à caractère secrète a reçu une consécration législative. Il est reconnu par un aspect incontournable au travail éducatif. Il sert à l'amélioration de la qualité des accompagnements.
Droit de discrétion	Les professionnels sont particulièrement vigilants à respecter la discrétion des échanges et à la faire respecter aux jeunes également . L'information est ensuite retransmise dans un cadre formalisé et adapté.
Le départ du référent	Le départ de l'éducateur doit être formaliser par un entretien par le chef de service : un rappel du projet et un point de prise en charge pour permettre un passage de relais avec un autre référent. En protection de l'enfance il est nécessaire que cette question du départ/de la séparation soit abordée dès le début de l'accompagnement.

3 - Les scènes éducatives pour redevenir « acteur de sa vie »

La démarche clinique est une position fragile qui souligne l'importance de l'implication de l'éducateur dans la relation. La posture est basée sur l'écoute. L'éducateur utilise le quotidien comme « scène éducative ». Se pencher sur « la singularité » de l'enfant où se rejoue son vécu, son intime « **ce qui a été insupportable pour lui ou ce qu'il ne peut pas encore nommer** ».

Il s'agit ici de se situer dans une relation empathique et ne pas tomber dans la relation de sympathie ou d'antipathie. Néanmoins c'est bien dans la relation transférentielle et contre transférentielle que se loge le travail éducatif.

D'où l'important que l'éducateur s'interroge « comment guider autrui lorsque je suis missionné pour exercer le rôle de référent éducatif ? ».

B - La définition de la référence éducative

Selon un article du code de l'action sociale et des familles, « la fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative ». Elle favorise pour chaque enfant, adolescent, la continuité, et la cohérence de l'accompagnement.

La relation entre un jeune et son éducateur référent est parfois une « relation à risque » pouvant conduire l'un et l'autre dans une relation fusionnelle marquée par des confusions de rôle et une illusion de toute puissance. Cette relation n'est ni une amitié, ni une filiation artificielle mais **un rapport professionnel**. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur son proche collègue (garde-fou) et de partager en réunion pluridisciplinaire.

Celle-ci sert de référence pour le travailleur social et le confronte paradoxalement à l'inattendu « ce qui résonne de son propre vécu et ses propres valeurs et de ce qu'il va découvrir de l'Autre remettant en cause ces certitudes... ».

Au quotidien c'est aussi l'équipe ou le co-référent (à chaque fois que cela se justifie) qui font fonction de **tiers dans la relation**. Le référent échange sur sa perception de ce qui se joue, de ce qu'il vit et de ce qu'il ressent. Il interprète à son niveau ses observations, émet des hypothèses de travail qui devront être partagées au cœur d'un travail d'équipe.

La position bientraitante de l'institution, celle du chef de service et de l'ensemble de l'équipe est de veiller au risque du surinvestissement, de l'exclusivité, de l'isolement du travail, d'un manque de recul sur la pratique. Le CSE garantit la construction du projet personnalisé dans sa dimension pluridisciplinaire.

1 - Nous choisissons de la définir ainsi :

- **Un repère** pour le jeune, l'équipe, les familles et les intervenants extérieurs.
- **Un référent de continuité, traçabilité, transmission et de mémoire.**
- **Un accompagnement** personnalisé, de proximité mais « sans possessivité ».
- **Un fil rouge** pour assurer la continuité au cœur du projet personnalisé.

Le référent éducatif participe à une dynamique de travail impliquant l'enfant. Il est témoin de plusieurs scènes de sa vie quotidienne au foyer, sa vie à l'extérieur, de ses relations avec les intervenants, la relation avec ses pairs et sa famille... Son rôle d'interface permet de comprendre l'enfant dans ce qui peut traverser dans un « environnement multiple ».

C - Le rôle de la référence évolue avec celui de coordination

Les situations des enfants accueillis sont de plus en plus complexes. C'est ce processus global qui entraîne la désinstitutionalisation, qui n'est pas la fin des institutions mais le dépassement des établissements traditionnels impliquant « d'aller vers », « hors les murs ». Ces deux éléments engendrent une multiplication/diversification des partenaires « gravitant » dans l'environnement de l'enfant (ASE, santé, loisir, famille, école, associations).

Ainsi le rôle du référent éducatif se voit renforcer par une mission de coordinateur de projets : « De nouvelles organisations plus satellitaires en découlent, constituées de plates-formes de services et de pôles ressources. Cette complexité structurelle nouvelle, entraîne obligatoirement le besoin d'un pivot, d'un coordinateur capable de gérer la continuité dans le temps et la cohérence d'un accompagnement singulier... ».

VI – Règles de vie

Préambule

L'accueil se situe dans le cadre général de la loi et chaque jeune est tenu de respecter celle-ci, ainsi que les points définis par le présent règlement.

Les journées de la semaine sont consacrées, en dehors des vacances, à l'accomplissement du projet. L'équipe pluridisciplinaire accompagne chaque jeune dans la définition puis la mise en œuvre de ce projet. Elle est à l'écoute et apporte les soutiens nécessaires.

A - L'accueil

Lors de l'arrivée d'un jeune sur les studios semi-collectifs, il est accueilli par un éducateur. Ils feront un état des lieux du studio mis à disposition, meublé et équipé. Chaque jeune est responsable du studio et du matériel qui lui est confié. **Un inventaire** des affaires personnelles pourra être réalisé. Ces actions donnent lieu à la signature d'un document mis dans le dossier du jeune.

Une clé du studio sera remise. En cas de perte, les frais incombent au jeune.

L'équipe veillera au soin apporté aux studios au moyen de passages réguliers.

B - La Santé

Soutenues par l'équipe, les démarches santé restent un élément important dans le parcours sur le foyer. Il s'agit d'appréhender les soins et de les inscrire dans la durée. Le parcours médical reste personnel et confidentiel, toutefois, l'équipe éducative reste proche de ces démarches et peut avec, avec l'accord du jeune, les accompagner.

Chaque jeune a la possibilité de garder son médecin référent, soit de s'inscrire dans le réseau médical de la MECS. La couverture des frais liés aux soins relève soit des parents et dans ce cas, si des avances sont nécessaires, le foyer les assure et le remboursement est demandé aux familles, soit l'ASE met en place la Couverture Santé Solidaire (C.S.S.) qui assure la gratuité des soins.

1 - Les médicaments

Seuls les médicaments prescrits par un médecin sont autorisés. Pour les médicaments qui constituent la pharmacie du lieu, ils ne pourront être donnés par le professionnel présent qu'après accord d'un médecin (même téléphonique) qui pourra éventuellement autoriser la prescription.

Les médicaments sont stockés dans la pharmacie du bureau des éducateurs qui est fermée à clé. La distribution se fait avec un éducateur qui le note sur le registre des médicaments.

Les jeunes n'ont pas à avoir de médicaments dans les studios. Les éducateurs seront amenés à les prendre s'ils en trouvent, sauf autorisation médicale spécifique.

C - Le suivi de scolarité, formation ou emploi

La MECS est en lien avec l'établissement ou la personne assurant le suivi scolaire de chaque jeune. Nous sommes destinataires, avec les familles ou le jeune majeur, des documents divers concernant les jeunes, nous participons aux rencontres qui nous permettent de les soutenir dans leurs démarches.

Si le jeune n'est pas inscrit dans un établissement scolaire ou engagé dans un projet professionnel, il sera accompagné par les éducateurs pour construire un nouveau projet. Il doit rester dans une démarche de travail. Des activités et une participation sur l'entretien de la maison pourront être demandées durant cette période. Par ailleurs, il devra se rendre aux différentes rencontres et lieux d'orientation qui lui seront proposés par l'équipe.

Des entretiens éducatifs réguliers avec les éducateurs permettront de faire des points sur l'avancée du projet.

D - Le studio, lieu de vie

Il est de la responsabilité de chaque jeune de maintenir son studio fermé à clé. Tout objet de valeur peut être confié aux éducateurs contre un reçu, déposé sur le site administratif et restitué à la demande.

Chaque jeune a l'obligation d'entretenir correctement son studio : l'éducateur passera une fois par semaine ou plus si nécessaire pour vérifier le bon entretien.

L'ensemble des professionnels ont un double des clés et peuvent être amenés à rentrer dans les studios. Ceci se fera en présence du jeune quand cela sera possible et en fonction de l'évaluation du danger.

En cas de suspicion de transgression de la loi, des fouilles peuvent être prévues sur demande de la direction.

L'état des lieux effectué lors de l'arrivée déclenche le paiement d'une caution à concurrence de 350 € (sous réserve de modification), qui garantit le bon état du studio. Cette somme est, jusqu'à la somme requise, soit prélevée de l'Allocation Individuelle Mensuelle (5 euros sur l'ADP et 10 euros sur la vêtue) soit versée par le jeune à partir de revenus de son travail. Dans tous les cas, cette somme lui est restituée dans le mois après sa sortie, sous réserve de retenues liées à l'état des lieux sortant du studio.

Par ailleurs si, malgré nos sollicitations, un manque d'entretien est constaté, l'hygiène et la sécurité seront garanties. Nous ferons intervenir une entreprise spécialisée dans le nettoyage ; les frais de cette intervention seront à la charge du jeune

Le studio est un lieu individuel. Les modalités d'accès à d'autres personnes font l'objet d'un accord de l'équipe éducative.

Enfin, toute dégradation au sein du studio amènera une réparation et/ou un remboursement.

E - Les horaires

Les horaires donnés sont des repères de fonctionnement. En fonction des situations et des projets de chacun, des aménagements sont à prévoir avec l'équipe éducative. Toutefois, le retour habituel au foyer doit se faire systématiquement après les cours ou le travail. Des sorties peuvent ensuite être autorisées jusqu'à 21h30 en semaine, et chaque jeune doit être dans son studio au départ de l'éducateur.

Les différents rythmes : levers – repas - couchers sont fonction des activités de chacun. L'apprentissage de l'autonomie en cours sur cette unité peut amener des régulations de la part de l'équipe éducative qui garantissent la qualité et le maintien du projet.

Concernant les week-ends et vacances scolaires, les jeunes doivent faire une demande auprès des éducateurs, qui sera évaluée. Elle sera accordée en fonction du comportement et de l'implication dans le projet, et avec toutes les informations nécessaires (lieux, horaires, etc). Le retour doit se faire au plus tard à 23h pour les mineurs et à 1h du matin pour les majeurs.

Le dimanche chacun doit être rentré à 19h au plus tard, pour participer au repas collectif s'il se fait ce soir-là et pour préparer la semaine.

Aucune demande de sortie ne peut être faite au veilleur. Il faut anticiper les demandes avant le départ de l'éducateur.

F - Les espaces collectifs

Les jeunes sont responsables de l'entretien des pièces collectives.

La propreté et l'entretien des locaux, du matériel ainsi que des véhicules appartiennent à tous. Chacun doit laisser les parties collectives propres après utilisation. Un mercredi sur deux, un temps de ménage tous ensemble sera organisé, avec participation obligatoire. La répartition des tâches se fera avec les outils que le groupe aura décidé d'utiliser.

Un grand ménage deux fois par an sera organisé avec l'ensemble de l'équipe.

Si ces obligations ne sont pas respectées, cela engagera une responsabilité collective qui générera une pénalité sur l'argent de poche.

G - La buanderie

L'entretien du linge se fait au sein de l'unité. Chaque jeune en a la responsabilité. L'usage de la machine à laver et du sèche-linge s'établit en fonction des besoins de chacun et dans un respect mutuel. Les dernières machines devront être lancées avant le repas du soir. La buanderie est accessible jusqu'à 21h.

Des règles spécifiques à ce lieu sont à respecter (consommation d'eau, de détergent, d'énergie, séchage à l'extérieur pendant l'été et pas en sèche linge). Si elles ne le sont pas, l'accès à la buanderie pourra être limité.

H - Les repas

Les jeunes préparent les repas avec l'aide des éducateurs si nécessaire. Il en est de même pour la gestion des courses. L'équipe s'assurera que chaque jeune ait une alimentation équilibrée et accompagnera dans les apprentissages.

Selon les acquis de chacun, des temps individuels seront proposés.

Les jeunes ont également la possibilité de préparer leurs repas dans la cuisine collective. Celle-ci doit être rangée et propre à 21h.

I - La télévision

La télévision est un élément de partage collectif, elle se trouve dans le salon. Son utilisation est négociée avec l'équipe éducative et les autres jeunes dans le respect du voisinage et des horaires.

Une télévision personnelle peut-être installée dans le studio sous condition de respect du voisinage.

J - Les sorties

Les sorties ne sont pas un dû, elles doivent toujours être négociées avec l'éducateur en poste. Toute sortie doit être demandée de manière anticipée et reste soumise à l'autorisation de l'éducateur présent. Elles sont liées à l'âge et à l'appréciation qui est faite par l'équipe des capacités d'autonomie du jeune.

Le jeune doit impérativement dire où il va de la façon la plus précise possible, et à quelle heure il va rentrer. Si ces conditions sont remplies et que l'éducateur est d'accord, le demandeur pourra sortir. Dans le cas contraire, si le jeune décide malgré tout de sortir, il sera déclaré en fugue. L'éducateur pourra contrôler la véracité de la demande du jeune et ainsi vérifier qu'il soit bien à l'endroit indiqué.

Un jeune qui aura été déclaré en fugue sera interdit de sortie le lendemain. S'il persiste dans sa demande et va à l'encontre de l'interdiction posée, il sera de nouveau déclaré en fugue.

Dans le cas de fugues répétées, le jeune sera convoqué chez le Chef de Service Educatif avec son éducateur référent pour un recadrage afin d'essayer de comprendre la ou les raisons de ces passages à l'acte.

Il est demandé aux jeunes de regagner la MECS après leurs activités de la journée et avant de faire une demande de sortie.

En cas de sortie non-autorisée pour les mineurs, un avis de disparition sera lancé auprès de la Brigade des Mineurs. Les parents et les services de l'ASE seront également informés. Concernant les majeurs, l'ASE sera également informée.

K - Le téléphone

Les téléphones fixes et portables de l'institution restent des outils de travail. Les jeunes ont la possibilité d'utiliser le téléphone fixe pour appeler leurs familles et effectuer des démarches. Cette utilisation est soumise à l'autorisation de l'éducateur.

Le portable de l'unité est réservé exclusivement aux professionnels.

L'utilisation des téléphones personnels est interdite lors des rassemblements du collectif : repas, réunions, activité...

L - Internet

L'accès Internet est limité aux sites autorisés conformément à la réglementation en vigueur. Toute consultation d'un site illicite sera tracée et fera l'objet de poursuites éventuelles selon le code pénal.

M - Les visites

Elles sont possibles, mais doivent faire l'objet d'une demande anticipée de la part du jeune, et en accord avec l'équipe et/ou la direction. Les visiteurs sont restreints aux pièces collectives et en présence d'un professionnel sur le lieu. Les visiteurs doivent quitter le service au plus tard au départ de l'éducateur.

N - AIM et gestion de l'argent

Une AIM (Allocation Individuelle Mensuelle) est élaborée avec un éducateur et permet au jeune d'assurer ses achats liés à la vie quotidienne. Elle sera versée à la semaine durant les premiers temps, puis à la quinzaine ou au mois suivant le projet personnalisé et l'évolution de chaque jeune. Ceux-ci doivent justifier de leurs dépenses en gardant les tickets de caisse.

Selon ce qui est défini dans le Projet Pour l'Enfant, document rédigé par l'ASE avec les parents, la MECS peut fournir l'argent de poche et une somme permettant l'achat de vêtue. Cette dernière est donnée selon les besoins évalués. Une demande doit être formulée auprès de la direction par mail avec la liste des achats qui correspondent aux besoins.

En cas de manquements, d'absences, de dégradations, ou tout autre point définit par le règlement du service, une somme pourra être retenue sur l'AIM.

Le plafond maximum de l'AIM est de 403,80€. Tout au long de la prise en charge à Transition, le jeune est incité et accompagné par les éducateurs à mettre de l'argent en épargne, pour constituer une épargne à court terme (achat de matériel, vacances, etc) et à long terme (sortie du dispositif ASE). Dans le cas où un jeune dispose de revenus extérieurs à Transition (salaire, bourse, garantie jeune,

allocation pôle emploi, etc), seules les sommes dévolues à l'alimentation et à l'hygiène sont provisionnées. Cette somme est alors automatiquement mise en épargne pour le jeune.

O - Le tabac

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

P - Alarme incendie

Un exercice doit être mis en place deux fois par an afin de familiariser les jeunes accueillis et le personnel avec les risques incendie.

Les jeunes ont interdiction de toucher au matériel dédié à la sécurité incendie.

Q - Les règles générales

Tout manquement à ces règles de vie est susceptible d'entraîner des sanctions.

Les relations sexuelles sont interdites dans l'enceinte de l'hébergement.

Les animaux sont interdits sur le lieu.

D'une façon générale, les interdits en vigueur sur l'hébergement intermédiaire font référence à ceux qui existent dans la vie sociale. Ils concernent aussi bien les résidents que le personnel et chacun a le devoir d'y souscrire pour le bien-être de tous.

- Toute forme de violence est proscrite, qu'elle soit verbale (insultes, racisme, xénophobie, homophobie, etc) ou physique. Ainsi que toute forme de harcèlement à l'égard d'un autre jeune placé ou d'un adulte.
- Le vol est aussi une violence adressée à autrui, en plus d'être un délit.
- Tout acte volontaire de destruction matérielle est également proscrit.
- L'introduction ou l'usage, dans l'établissement, d'objets illégaux (stupéfiants, armes...) ou encore d'alcool est formellement interdite. Le Directeur en sera informé et différentes procédures pourront être mises en place (déposition, demande de fin de placement, séjour de rupture...).

Ces comportements constituent des délits et seront traités comme tels avec sanction, nécessité de réparation et dépôt de plainte éventuel. Quels qu'en soient les motifs ou les victimes, ces actes feront

l'objet d'un signalement au Directeur. Le cas échéant, les autorités judiciaires compétentes sont informées et appelées à intervenir. Une fin de placement pourra être envisagée.

Les sanctions

En cas de dégradation volontaire (mobilier, revêtement, appareils électroménagers, etc....), les réparations nécessaires sont effectuées par le jeune ou financées par ce dernier.

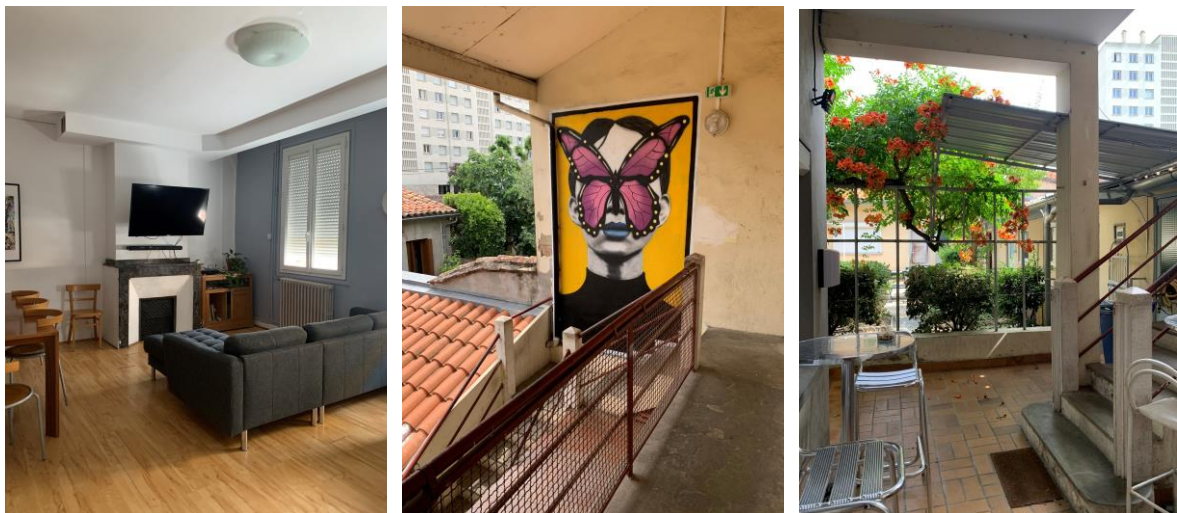
En cas de manquement répétés à ces règles de vie collective, des sanctions sont envisagées et posées par l'équipe éducative. Elles peuvent si nécessaire, prendre la forme d'un avertissement ou également entraîner, en cas de récidive, sans perspective d'évolution, la demande d'un arrêt de placement aux Autorités Administratives ou Judiciaires dont dépend le placement.

Les délits commis au sein de l'établissement ou bien dans le cadre des activités extérieures (vols, recel, agressions diverses, usage ou vente de produits stupéfiants) sont signalés à la gendarmerie la plus proche et peuvent faire l'objet d'une plainte.

Il est rappelé que tout acte délictueux relève de la loi et des dispositions pénales en vigueur.

VII - LES OUTILS

Le site en lui-même est un outil. Cet immeuble est parfaitement situé, dans le quartier Saint Michel, accessible par le métro, à 5' en voiture des bureaux administratifs.



Dans cet immeuble il y a 7 studios équipés et une chambre d'accueil d'urgence, servant également pour des évaluations ou des replis PAD le cas échéant

Les jeunes accueillis sur ce service doivent donc gérer leur studio, mais aussi une AIM (Allocation Individuelle Mensuelle) qui leur permet de payer les courses alimentaires, vestimentaires et les loisirs.

A - Les pièces communes

Cuisine, salon et jardin extérieur

Ces espaces sont à usages commun, sur des temps déterminés. Une ouverture vers le jardin intérieur permet aux équipes et aux jeunes de se retrouver dans un milieu protégé.

B - Outils d'action éducative individuelle

1 - Le projet personnalisé

Pour être cohérente, notre action doit s'effectuer dans la concordance des divers intervenants autour de projets individuels adaptés et évolutifs.

L'accompagnement et le suivi éducatif ne peuvent se faire qu'à partir d'un projet personnalisé bien défini. L'essentiel n'est pas que ce projet soit ambitieux, au contraire, il doit permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables.

La démarche projet au sein de la MECS Transition est décrite en partie IV – B du présent document.

2 - L'Allocation Individuelle Mensuelle (AIM)

L'AIM concerne toutes les personnes placées sur le service des studios Saint Denis. La question de l'argent est une question importante. Elle paraît parfois cruciale tant elle enferme d'enjeux.

Pour des jeunes ayant eu un long passé institutionnel, elle révèle le lien de dépendance à l'institution. L'argent y est souvent revendiqué comme un dû, concernant les loisirs, l'habillement...

Cette position, assez partagée dans nos établissements, exprime un malaise. On pourrait y voir pour des jeunes, une sorte de volonté de faire payer à l'établissement le prix de leur propre placement, comme une sorte de compensation légitime à leur douleur. Cela révèle aussi le travers de l'institution pouvant apparaître comme une toute puissance financière réactivant, au mieux, le fantasme de la vache à lait, ou au pire celui de la mère nourricière sans limite. De telles dérives entraînent des effets pouvant être dévastateurs.

L'AIM, sur le service de studios intégrés se discute avec le jeune. Elle est faite en fonction des besoins du jeune avec un plafond (voir partie VI – N du présent document).

3 - Le logement

Le logement mis à disposition et équipé sera, selon son entretien, le reflet des capacités de maintien en état par le jeune.

4 - Temps d'entretien individuel

Ces temps peuvent être prévus et organisés (Cf. projet personnalisé). Le plus souvent, ce sont des moments partagés à la demande des jeunes. De plus, les éducateurs mangent régulièrement dans les studios des jeunes ou à l'extérieur dans le cadre de repas éducatifs. Ils peuvent également prendre la forme d'une activité de médiation éducative.

C – Le réseau

Autour de la situation de chaque jeune accueilli, un certain nombre de personnes, d'organismes tels que l'Education Nationale, le Centre Médico Psychologique, la Mission Locale, le pôle emploi, le médecin, le club sportif, etc, vont être amenés à intervenir. Il convient de les identifier, de comprendre l'objectif, l'intention et la limite de chacun.

Ce travail se fait par une information mutuelle (participation aux réunions de synthèses). Ce réseau est à entretenir et à adapter à chaque situation. Il est important que la prise en charge globale du jeune ne repose pas seulement sur le réseau personnel de chaque éducateur. Ce réseau doit devenir celui de toute l'équipe et être entretenu par chacun de ses membres.

D – Débats argumentés

Afin de créer des questionnements, des envies, des débats, des informations (différentes lois, service social, santé, sexualité, écologie...) faites par des intervenants extérieurs seront programmées au besoin. Les échanges doivent permettre d'acquérir des compétences dans la circulation de la parole, l'argumentation et l'élaboration de la pensée.

E – Internet

L'accès au numérique doit aller de pair avec un accompagnement à l'éducation virtuelle. Les jeunes savent utiliser l'outil numérique de façon sociale et non pas comme outil technique. L'utilisation de logiciels de traitement de texte est réduite à son plus simple exercice, ce qui amène une difficulté à rédiger un CV ou une lettre de motivation.

L'objectif est de banaliser un outil aujourd'hui indispensable :

- outil d'information et de culture
- ouverture sur le monde
- outil d'automatisation
- communication avec l'étranger
- devoirs, scolarité...

L'utilisation sera faite avec le concours et sous le contrôle d'un éducateur. Un ordinateur est mis à la disposition des jeunes dans les espaces communs. La limitation d'accès à certains sites interdits est gérée par un serveur dédié, qui stoppe toutes les démarches illégales.

En revanche, les jeunes maîtrisent les réseaux sociaux mais ne savent pas se protéger face au cyberharcèlement, ne savent pas limiter l'accès à leur image sur ces réseaux sociaux ni maîtriser le temps passé sur ces derniers. Un accompagnement éducatif est nécessaire pour inculquer à ces jeunes "la raison gardée" dans l'utilisation de ces réseaux. Nous nous appuyerons sur des associations œuvrant dans cette réflexion.

F – Partenariat

C'est la suite d'un travail en réseau lorsqu'il fonctionne bien. Il convient de pérenniser ces relations pour les rendre plus faciles, plus efficaces, et doivent donc être formalisées au moyen de conventions. Il s'agit de faire de ces jeunes des citoyens accomplis, ayant une conscience éclairée leur permettant de devenir acteur dans la société.

G - L'accès à la culture

L'ouverture à la culture est un levier par lequel l'accompagnement individuel peut aussi se jouer. Ainsi la résidence artiste, les actions de médiations éducatives, les partenariats avec la bénévolante, Odysud, Festitous, ou encore les rencontres inter-établissements, favorisent le don de soi, l'ouverture d'esprit. Cela permet de travailler l'appartenance à un groupe, de favoriser la prise de parole et d'accepter les différences.

H - La médiation animale

Elle fait écho au projet associatif qui favorise l'intégration de l'animal comme outil de médiation. Du chien au chat en passant par les poules ou les lapins, l'intérêt est d'amener le jeune à accepter la présence de l'animal, à respecter celui-ci, à s'occuper de l'animal et en devenir un ami, un confident de ses moments de tristesse et de solitude. La présence animale réduit les troubles d'agressivité, du comportement de peur de l'autre. L'animal participe à la prise de confiance, au sens des responsabilités, cela permet de travailler également la notion d'attachement et de détachement. L'accueil d'un animal peut se réfléchir tout comme l'orientation vers des prestations seront envisagées. Des formations seront également proposées de façon à familiariser les équipes.

I - L'écologie et l'environnement

Voilà une approche qui est liée à une prise de conscience générale, sociétale et qui doit se décliner au sein de chaque unité. Il s'agit ici de s'appuyer sur le quotidien pour faire prendre conscience aux jeunes de l'impératif de connaître l'esprit vertueux de l'écologie et les actes à tenir. De la consommation locale aux produits sans pesticides, en passant par l'apprentissage des produits de saison jusqu'à la diminution des emballages et à leur recyclage, ou encore la gestion des énergies (diminution du thermostat, c'est toute une posture verte à acquérir et à transmettre.

ANNEXES

1 - Document Individuel de Prise en Charge (Cf. ANNEXE)

2 - Le livret d'accueil (Cf. ANNEXE)

3- Règlement de fonctionnement (Cf ANNEXE)